

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET LES OBLIGATIONS DE L'ARTICLE 7
S. E. M. MBOLANDINGA KATAKO,
PRÉSIDENT NATIONAL DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LA SÉCURITÉ, DIRECTEUR DES
SERVICES GÉNÉRAUX, MAECI

I. État de la question

L'esprit et la lettre de la Convention d'Ottawa imposent à chaque État partie l'obligation de transmettre dans les délais requis les rapports de transparence au Secrétaire Général de l'ONU et cela a pour objectif de rassurer les autres États de l'évolution de l'exécution des obligations qui incombent à tous et à chacun.

La RDC ne devrait nullement se soustraire à cette exigence. Cependant, la rédaction et le dépôt du rapport initial n'a pas été aisé pour plusieurs raisons dont les principales seront évoquées dans cet exposé.

II. La réalité en RDC

La RDC, a adhéré à la Convention d'Ottawa le 28 mars 2001 c'est à dire en pleine guerre d'agression et depuis le 1er novembre 2002, elle est devenue État partie à ladite Convention.

Loin de justifier certaines lacunes et contre performances par l'effet de la guerre, celle-ci aura tout de même déterminée de façon évidente de la rédaction du rapport initial.

Par conséquent, il est aisé de réaliser que ledit rapport n'a été que partiellement établi.

Qu'à cela ne tienne, la RDC, assistée par plusieurs partenaires dont principalement le Centre de Coordination des Nations Unies pour L'Action Antimines a transmis son rapport initial le 30 avril 2003: l'état de guerre évoqué ci-haut transparait dans son contenu.

Lorsque l'on évoque le concept du désarmement, le premier réflexe renvoie à une matière d'essence militaire pour toute personne non avisée.

Ceci explique le fait que la synergie nécessaire entre le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale et celui de la Défense Nationale, tunnel obligé n'a pas si fonctionner correctement à cause des appréhensions évoquées ci-haut.

Dans un cocktail d'hésitation et de suspicion, au-délà de la nonchalance caractérisant le service public, le maigre travail devrait être applaudi dans la mesure où cette expérience devra permettre l'arrondissement des angles pour les rapports à venir.

III. Difficultés rencontrés

Au regard de ce qui est dit ci-haut, il va de soi que les difficultés n'ont pas évité notre chemin. Car, oser demander aux forces combattantes les informations précises sur les stocks de mines, leur localisation, leur caractéristiques au cours d'une période décrite ci-haut, paraît frôler le crime de lèse-majesté pour un corps pas du tout informé des réalités des relations internationales.

En effet, cette attitude devra être versée dans les difficultés inhérentes à tout début. Car c'est par essais-erreurs que la RDC parviendra à la maturité essentielle pour un travail aussi salubre pour sa population du reste à 80% rurale, actrice privilégiée de la reconstruction dont la Nation a besoin. A ceux qui nous assistent dans ce début difficile nous sollicitons leur indulgence.

IV. Perspectives d'avenir

Il y a donc lieu d'entrevoir au-delà de toutes les suspicions, hésitations, incompréhensions voir absence de collaboration, l'aurore d'une ère nouvelle plein d'espoir.

Car plusieurs ouvertures sont possibles et ce, dans un temps record pour voir se réaliser la prise des mesures d'application de la Convention dans la législation nationale, la détermination des stocks, la localisation des zones minées, la prise de mesure pour alerter les populations voire la précision des programmes de destruction, etc.

Après la traversée du désert, il y a lieu de croire que la RDC qui installe ses nouvelles institutions pourra d'ici 2006 et 2012 remplir ses obligations.

Conclusion

La RDC voudrait saisir cette opportunité qu'offre l'atelier de Brazzaville pour saluer tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui l'ont accompagné dans ce processus et les assurer que tout sera mis en oeuvre pour davantage assumer ses responsabilités à l'égard de la Convention.

Une expertise de plus ne saurait être de trop au regard de l'environnement macro-économique qui exige l'apport des capitaux étrangers pour soutenir l'effort national. Que le Centre de Coordination de l'Action Antimines, l'Ambassade du Canada en RDC et la Centre de Démunage Humanitaire de Genève trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Je vous remercie.